# A l'extérieur

**Madame Degrelle condamnée**

BRUXELLES, 17. — AFP. — Mme Marie-Paule Lemay, femme du chef rexiste Léon Degrelle, a été condamnée à 10 ans de détention et à 2 millions de dommages-intérêts envers l'Etat par un conseil de guerre pour avoir aidé la propagande de son mari. Elle avait été présidente de la solidarité « légionnaire ».

**Le maréchal Tito donne des cigarettes aux ouvriers tchécoslovaques**

PRAGUE, 17. — Tanjug. — Le président du gouvernement tchécoslovaque, M. Fierlinger, a remis au président des syndicats tchécoslovaques un million de cigarettes yougoslaves que le maréchal Tito a donné aux ouvriers des grandes usines tchécoslovaques.

**Les petits cadeaux entretiennent l'amitié... des téléphonistes**

LONDRES, 17. — Reuter. — Les téléphonistes du «Continental Telephone Exchange» viennent d'avoir une grande surprise en recevant de leurs collègues de Zurich un colis contenant 17 paires de fins bas de soie.

Les fonctionnaires des postes britanniques déclarent à ce propos que ces échanges de cadeaux témoignent des bonnes relations qui existent entre les téléphonistes britanniques et leurs collègues du continent.

## *Il pleut des météores à Mexico*

MEXICO CITY, 17. — Exchange. — Une dépêche parvenue de l'Etat Nuevo Léon annonçait qu'une terrible chute de grêle avait détruit le petit village de Santa Ana. Les grêlons auraient été si gros que toutes les huttes du village, qui sont construites en tuiles de glaise séchée, furent détruites. Les animaux domestiques des habitants furent tués sous les chocs.

*Une nouvelle parvenue plus tard rectifie quelque peu cette surprenante nouvelle, mais le phénomène n'en est pas moins étrange. En réalité c'est une pluie de pierres, accompagnée de coups de tonnerre et de flammes, qui s'est abattue sur le village, le réduisant en ruines. Huit des habitants furent tués et 28 blessés. On explique le phénomène par l'explosion d'un grand météore.*

## Le désespoir d'une actrice

PARIS, 17. — AFP. — L'artiste de cinéma Line Noro, de son vrai nom Aline Moro, a tenté de se suicider en absorbant une forte dose de gardenal, au domicile de son ami, le metteur en scène Berthomieu.

Elle a été transportée à l'hôpital. Son état de santé est grave.

Récemment encore, Line Noro tournait en Suisse, dans le film « La Symphonie pastorale », de Jean Dellannoy, d'après le livre d'André Gide.

## LE GENERAL GIRAUD SE LANCE DANS LA POLITIQUE

DIJON, 17. — AFP — *De passage à Dijon, le général Giraud a précisé qu'il se présentait bien aux prochaines élections, dans le département de la Moselle, mais comme indépendant et non pas comme candidat du P. R. L.*

« Je me propose, dit-il, de réaliser une entente entre les candidats des gauches républicaines, des républicains indépendants, des agraires, du P. T. L. et du M. R. P., en vue de la constitution d'une liste commune. »

## A VINTIMILLE

## INCIDENT FRANCO-ITALIEN

NICE, 17. — AFP. — Jeudi matin, des autorités italiennes de Vintimille, escortées de carabiniers, ont mis en demeure le représentant de la S.N.C.F. à Vintimille, M. Carles, de quitter immédiatement l'Italie.

En présence de cet incident, le syndicat des cheminots des Alpes-Maritimes a décidé d'arrêter tout le trafic avec l'Italie, jusqu'à ce que M. Carles ait pu regagner son poste. Le consul de France à Milan, l'ambassadeur de France à Rome et le gouvernement français ont été alertés.

## Evasion sensationnelle du voleur de la « perle de l'Asie »

PARIS, 17. — Reuter. — Des patrouilles de police fouillent Paris pour découvrir Yvon Collette, un Belge accusé d'avoir été l'instigateur du vol de la « perle de l'Asie », l'une des plus grosses perles du monde, dérobée en 1944.

Collette s'est échappé mercredi matin de la maison de santé parisienne où il était détenu, à la suite du jugement qui le déclarait irresponsable.

## UNE DECOUVERTE MYSTERIEUSE EN ISERE

MEYSIEU (Isère), 17. — AFP. — **On vient de découvrir dans la cave d'une maison de Meysieu, inhabitée depuis de longues années, le squelette d'une jeune femme.**

Il s'agit du cadavre d'une dame Jamain disparue depuis dix ans. Son mari avait déclaré qu'elle l'avait quitté à la suite d'une querelle de ménage. La maison fut alors fouillée mais la police ne trouva rien.

Quelques années après la disparition de sa femme, le fils Jamain mourrait dans des circonstances peu claires. On pense qu'il se suicida. La maison fut alors abandonnée par la famille Jamain composée de la mère et de deux autres fils. Ils refusèrent toujours obstinément de la louer. Une enquête est ouverte.

## Un grave incident à Naples

ROME, 17. — Reuter. — *Un grave incident entre adversaires politiques se serait déroulé à Naples.*

*Dans la nuit de mercredi à jeudi, des monarchistes aidés par une foule de sympathisants, auraient pris d'assaut le principal local de réunion du parti communiste. Ils auraient été reçus à coups de grenades par les communistes qui semblaient s'attendre à cette attaque.*

*Cela déclencha un combat de plusieurs heures au cours duquel 28 personnes auraient été blessées, selon les nouvelles parvenues jusqu'ici.*

**Le général Mac Arthur entend maintenir son omnipotence au Japon**

TOKIO, 17. — AFP. — A la session du Conseil allié pour le Japon qui s'est tenue mercredi matin, les délégués russe, chinois et britannique essayèrent vainement d'obtenir une part plus grande dans les décisions du général Mac Arthur.

Le point de vue de ce dernier se résume dans cette déclaration que fit M. Geodges Acheson, membre américain du Conseil :

**«Je conçois ce Conseil comme ayant été organisé pour aider à l'occupation et non pour y faire obstruction.»**

M. Acheson voulait signifier que le général Mac Arthur entend maintenir le Conseil à la mesure d'un simple organisme devant ratifier des décisions.

## *Pigeons à l'honneur*

On sait que les pigeons ont joué un rôle des plus importants pendant la guerre et que les Allemands lançaient des faucons contre ceux de leurs adversaires. En Grande-Bretagne, on a créé une récompense — la médaille Dicken — à l'intention des héros du genre animal et bien des pigeons de la R. A. F. ont reçu cette décoration.

Parmi ces héros ailés, il y a « Winkie » qui, en apportant à sa base le message de quatre aviateurs errant à la dérive dans un canot pliant, rendit leur sauvetage possible. « Cologne » a été décoré pour avoir fait cent sorties à bord d'un bombardier ; l'avion s'étant écrasé au sol, « Cologne », après avoir été porté manquant pendant 17 jours, rallia sa base en assez mauvais état : il avait le bréchet cassé, diverses autres blessures, mais il se guérit complètement après quelques semaines de soins à l'hôpital des animaux. Un autre pigeon, parachuté avec un soldat britannique envoyé en mission spéciale sur le continent, fut lâché par lui après plusieurs jours et rapporta un message de l'importance la plus grande.

Les pigeons-voyageurs de la R.A.F. étaient instruits par des spécialistes des plus compétents qui sont parvenus — grâce à une méthode encore tenue secrète — à apprendre aux pigeons à retrouver leur pigeonnier même quand il a été déménagé et installé très loin du point de départ.

## LE CHEVAL PORTE-GUIGNE

Les animaux sont à l'honneur. Ils l'étaient encore plus dans l'antiquité qui allait jusqu'à les défier. Certains, toutefois, étaient moins bien vus. On ignore peut-être que le cheval de Séjan eut une réputation sinistre.

Séjan eut la tête tranchée par ordre de Marc-Antoine.

Le possesseur suivant, Dolabella, fut massacré en Syrie.

Le cheval passa à Cassius qui se perça de son épée à la bataille de Philippes, puis à Marc-Antoine qui, vaincu par Octave, se fit tuer.

Nigidius osa acheter le cheval. Il fut contraint à traverser un fleuve, où cavalier et monture périrent !

Ce devint un proverbe ; d'un homme malheureux, on disait : « Il a le cheval de Séjan. »

# A la Cour d'assises neuchâteloise

*Deux „moins de vingt ans" avaient perpétré 27 vols et 6 incendies en deux ans ! Et ils ne sont arrêtés que sur dénonciation !*

*(De notre envoyé spécial)*

Neuchâtel, le 17 mai 1946.

On se souvient que dans les années 1944-1945, une série de vols opérés dans des chalets d'été, à Colombier, à Monruz, et dans des appartements, avaient passablement ému l'opinion neuchâteloise. D'autant plus que, si la bande paraissait s'en tenir à Neuchâtel et aux environs, toutes les parties du canton étaient frappées, puisque beaucoup de Jurassiens voyaient leur chalet de Colombier délesté de nombre d'objets utiles ou de valeur.

Mais ce n'est pas tout. Bientôt, on ne se contenta plus de voler, mais on incendia encore, pour effacer toute trace qui eût pu faire découvrir le ou les malfaiteurs. Il y en eut dix, il y en eut vingt, il y en eut trente, et à la trente-quatrième affaire, dont six incendies, une dénonciation parvint enfin à la police qui, perquisitionnant chez le plus jeune des délinquants, y trouva un tel capharnaum d'objets des plus hétéroclites, paillasses, édredons, cadres de vélo, réchauds, victuailles, etc., etc., qu'elle le mit en état d'arrestation. Il avoua tout immédiatement, dénonça d'abord son principal complice, puis un comparse qui est son demi-frère, et c'est ainsi que ces petits jeunes gens, qui avaient mis toute une région en émoi, passaient hier, à peine âgés de vingt ans, devant la Cour d'assises.

### Un acte d'accusation éloquent... pour de si jeunes prévenus

Le plus jeune et le plus compromis des prévenus, G. M., qui vient d'avoir vingt ans, mais n'en avait que 18 au moment où il a commencé de voler, est né à Moscou, d'une mère d'origine suisse, mais également née en Russie. Cette dernière, remariée en 1940, est également accusée de recel, était revenue en Suisse en 1928 avec deux enfants, qu'elle dut élever seule, à force de travail et de privations. Le jeune G. M. fut bientôt mis comme apprenti boulanger, car, pas très intelligent de nature, il ne s'entendait pas avec son frère, mieux doué que lui et qui le tyrannisait.

Le second, P.-H. D. est le fils d'un honnête ouvrier et, jusqu'en 1944, il se conduisait parfaitement bien, faisait un bon apprentissage de mécanicien et personne ne l'eût soupçonné de mauvais penchants. Et voilà que tout à coup, il se met à voler en compagnie de M., tout en se refusant à participer aux incendies que M. paraît n'avoir allumés que pour son « plaisir ».

E.-H. K., le demi-frère de M., âgé de 23 ans, a été entraîné par ce dernier, mais n'a participé qu'à trois des vols. Tout effrayé par les conséquences éventuelles de cette activité clandestine, dont il n'a d'ailleurs tiré aucun profit, il y renonce bientôt et mène une activité normale, associé avec un photographe de Neuchâtel, jusqu'à son arrestation, en janvier 1946

Qant à la mère de M. et belle-mère de K., son rôle paraît assez trouble. Elle a dû travailler durement pour élever ses enfants. Elle n'a point reçu d'aide ni bénéficié, pour elle et ses deux enfants, d'un soutien quelconque. Elle a, un soir vers 2 heures du matin, pris des mains de son fils des draps qu'elle a marqués de son chiffre «pour qu'ils ne soient pas mélangés aux siens» et qu'elle puisse les rendre à la première perquisition «et du vin qu'on a bu en famille ». A-t-elle bénéficié des autres vols de son fils ? Rien ne le prouve et l'accusation sera abandonnée sur ce point.

### Le réquisitoire

Le procureur général Piaget attire l'attention sur le problème de la criminalité juvénile, et pense qu'il faut prendre des sanctions sévères pour s'opposer au goût d'une certaine jeunesse, pour des sports bien dangereux. Hier, on a condamné un agresseur qui avait à peine 20 ans. Aujourd'hui, voici deux « gamins » qui ont sur la conscience 34 délits d'une gravité exceptionnelle.

Il requiert :

Contre M. : **4 ans de réclusion, moins la préventive et cinq ans de privation des droits civiques.**

Contre D. : **Trois ans de réclusion, moins la préventive et cinq ans de privation des droits civiques.**

Contre K. : **Six mois d'emprisonnement, moins la préventive.**

Contre dame K. : **Trois mois d'emprisonnement, en acceptant éventuellement de mettre cette dernière au bénéfice du sursis.**

### Les plaidoiries

Pour Me de Perrot, M. est un pauvre garçon, pas très intelligent, qui n'a malheureusement pas bénéficié d'une éducation paternelle sévère et judicieuse, et qui s'est trouvé dès 14 ans livré à lui-même (il habitait une chambre indépendante chez son patron). Il s'est laissé impressionner par les films de gangsters, les affaires de marché noir, etc., etc. Il peut s'amender, mais il ne faut pas le réduire au désespoir. **Me de Perrot demande que sa peine soit réduite à deux ans.**

P. H. D., dira Me Bourquin, est surtout la victime de fâcheux camarades, de la dissolution morale qu'opère chez un jeune homme une littérature cinématographique du plus mauvais aloi.

Et puis pourquoi a-t-on laissé à ce jeune homme de moins de vingt ans une motocyclette de l'armée, qui a été pour lui prétexte à voyages et à dépenses ? Et enfin, argument dont Me de Perrot a déjà usé, si on les avait arrêtés plus tôt, on les aurait mis plus vite en présence de leurs responsabilités et de leur conscience, et ils se fussent amendés très rapidement. L'impunité fut un encouragement, ils continuèrent et les voici en Cour d'assises. *Me Bourquin demande une peine de un an au maximum pour D.*

Me Denise Berthoud insistera surtout sur le fait que K. a cessé de voler bien avant qu'on ne l'arrête, qu'il a tout rendu, tout remboursé les objets volés et que pour cette raison il mérite le sursis. Quant à dame K., elle doit être libérée purement et simplement, n'ayant commis qu'un seul délit, celui de ne pas dénoncer le fils qu'elle chérissait, ce qui n'en est pas un aux yeux de la loi.

### *Le jugement*

Après une longue délibération, le tribunal conclut à la culpabilité de G. M. et retient contre lui tous les délits dont il est accusé. Cependant il tient compte de son jeune âge. *En conséquence, G. M. est condamné à trois ans de réclusion, dont à déduire 130 jours de préventive, et cinq ans de privation des droits civiques.*

Pour P.-H. G., la Cour considérant qu'il s'agit d'un personnage dangereux aussi, retient les délits avoués et *le condamne à deux ans et demi de réclusion, moins 117 jours de prison préventive subie. Il est privé pendant cinq ans de ses droits civiques.*

*Ces deux condamnés devront se partager à parts égales les frais s'élevant à 2000 fr.*

Reconnu coupable de trois vols, E.-H. K. **est condamné à six mois d'emprisonnement, moins 40 jours de préventive.** Considérant qu'il a été entraîné par son demi-frère et qu'il n'avait jusqu'alors commis aucune faute, **le sursis lui est accordé, mais pendant cinq ans en raison de son caractère faible.**

Enfin, Mme E. K. est reconnue coupable de recel. **Elle est condamnée à trois mois d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans et à 69 fr. 70 de frais.**

Ces jugements, une fois rendus, le président, M. René Leuba, lève l'audience et déclare close cette session de la Cour d'assises.

## *Petites nouvelles suisses*

— *Explosion dans une fabrique de produits chimiques.* — Une explosion s'est produite dans une fabrique de produits chimiques de Dielsdorf (Zurich). Deux ouvriers ont été précipités à terre et l'un d'eux assez grièvement blessé a dû être transporté à l'hôpital.

— *Pour ne pas déraper...* — Le tribunal de Bâle a condamné un voyageur de commerce de 50 ans à 15 mois de réclusion, 500 francs d'amende et privation des droits civiques pour une durée de cinq ans. Ce personnage avait inventé en 1943 un appareil antidérapant et avait cherché des fonds pour exploiter son invention. Au cours de deux années, il parvint à soutirer 33,000 francs à toute une série de victimes, somme qu'il dépensa surtout pour des besoins personnels.

— *Un automobiliste peu scrupuleux.* — Le tribunal de la Sarine a condamné un jeune chauffard qui, circulant sans plaque, avait renversé un cycliste près de Fribourg, le blessant sérieusement et s'était enfui sans se soucier de sa victime. Les juges ont condamné le coupable à un mois de prison avec sursis, 300 francs d'amende, 1000 francs d'indemnité civile et tous les frais de la cause.

— *Le bec dans l'eau !* — Des cambrioleurs ont opéré mercredi dans une boulangerie de Genève. Ils ont forcé la caisse et tenté en vain d'ouvrir le coffre-fort. Tout l'argent avait du reste été enlevé du magasin par le propriétaire.

— *Une évasion à Genève.* — Un inspecteur de la sûreté conduisait mercredi soir, en le tenant par la manche, de l'hôpital de police à la prison de Saint-Antoine, un détenu expulsé du canton à la suite d'une condamnation pour vol, lorsque celui-ci parvint à se dégager et prit la fuite. Il s'agit d'un nommé Ernest Blanck, chauffeur, 26 ans, dont le signalement a été transmis aux postes de gendarmerie.

— *Le courage récompensé.* — La fondation Carnégie a remis un diplôme, une montre-bracelet et 100 francs en espèces au jeune éclaireur Gunther Hafen, âgé de 15 ans, demeurant à Unterrengstringen qui, en mai et en juillet de l'année dernière a, au péril de sa vie, sauvé deux garçonnets qui se noyaient dans la Limmat.

# Chronique neuchâteloise

**Un « vol » lors du meeting d'aviation de Planeyse.**

(Corr.) — Il y a une quinzaine de jours, un grand meeting d'aviation fut organisé à Planeyse avec un succès qui fut souligné dans la presse neuchâteloise. Le Comité d'organisation de ce meeting avait engagé pour vendre les programmes de cette manifestation un vendeur de journaux nommé V... qui — on s'en aperçut plus tard — conserva par devers lui une somme de 600 francs, provenant de la vente de ces programmes.

V... a été arrêté. Il portait encore, sur les 600 francs volés, une somme de 190 francs.

# La Chaux-de-Fonds

**Une heureuse décision.**

Faisant suite à la décision qu'avaient prise quelques magasins de la branche textile, en notre ville, l'Association suisse des détaillants en textile, section de La Chaux-de-Fonds, vient de décider de fermer également, tous les lundis matins, les magasins de cette branche. Ceci pour donner une demi-journée de congé à leur personnel. Dès le 20 mai, tous les magasins de textile seront donc fermés le lundi matin. Nul doute que les Chaux-de-Fonniers se conformeront avec plaisir à cette décision, qui est une amélioration sociale fort intéressante.

# RADIO

*Vendredi 17 mai*

*Sottens :* 7.15 Informations. 7.20 Disques. 11.30 Emission commune. 12.15 Avec nos sportifs. 12.29 Signal horaire. 12.30 Disques. 12.45 Informations. 12.55 Disques. 16.59 Signal horaire. 17.00 Concert. 18.00 Nouvelles de la République des Lettres. 18.05 Disques. 18.15 Jazz hot. 18.40 Les informations de l'U. I. R. 18.50 Toi et moi en voyage. 19.00 Au gré des jours. 19.15 Informations. Programme de la soirée. 19.25 La situation internationale. 19.35 Musique de table. 19.45 Etes-vous perspicace ? 20.00 Impressions de New-York. 20.15 Pelléas et Mélisande, drame lyrique. 22.20 Informations. 22.30 Musique de danse.

*Beromünster :* 6.45 Informations. 6.50 Disques. 11.30 La mosaïque du vendredi. 12.29 Signal horaire. 12.30 Informations. 12.40 Concert. 16.59 Signal horaire. 17.00 Concert. 18.00 Disques. 18.35 Musique italienne. 19.10 Chronique mondiale. 19.30 Informations. 19.40 Echo du temps. 19.55 Concert. 20.30 Fantaisie radiophonique. 21.20 Concert. 22.00 Informations. Cours d'anglais. 22.30 Musique de danse.

*Samedi 18 mai*

*Sottens :* 7.15 Informations. 7.20 Disques. 11.30 Emission commune. 12.15 Le mémento sportif. 12.20 Disques. 12.29 Signal horaire. 12.30 Disques. 12.45 Informations. 12.55 Disque. 13.00 Le programme de la semaine. 13.20 De films en aiguilles. 16.59 Signal horaire. 17.00 Emission commune. 18.00 Communications. 18.05 Le Club des petits amis de Radio-Lausanne. 18.35 Disques. 18.45 Le micro dans la vie. 19.00 Disques. 19.15 Informations. 19.25 Programme de la soirée. 19.30 Le forum de Radio-Lausanne. Peut-on prolonger la vie humaine ? 20.00 Le magazine de la chanson. 20.30 La terre est ronde. 21.10 Variétés. 21.40 Concert. 22.10 Chansons espagnoles. 22.20 Informations. 22.30 Musique de danse.

*Beromünster :* 6.45 Informations. 6.50 Disques. 11.30 Récital de piano. 12.15 Disques. 12.29 Signal horaire. 12.30 Informations. 12.40 La semaine au Palais fédéral. 12.50 Concert. 16.59 Signal horaire. 17.00 Concert. 18.00 Disques. 19.00 Sonnerie de cloches. 19.15 Chants du pays. 19.30 Informations. 19.40 Reportage. 20.00 Concert varié. 21.00 Fusilier Muheim, trois actes. 22.00 Informations. 22.10 Musique de danse.

Encaustique ABEILLE
qualité d'avant guerre.. boîte normale fr 2.90 + i.ch.a.